

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



LA SOCIÉTÉ NANTAISE DU DAHLIA organisera du 8 au 11 septembre, au Château des Ducs de Bretagne, à Nantes, une Exposition nationale de dahlias. Elle aura lieu sous la présidence d'honneur de M. Mathivet, préfet, du général de Portouneux, de M. Cassegrain, maire, et sous le haut-patronage de la Ville de Nantes et du Syndicat d'Initiative.

ECOLE HERBAGÈRE : A Clairfontaine (Aisne) se trouve une Ecole Herbagère, qui a pour but de former des jeunes gens capables de devenir de bons éleveurs, en mesure d'organiser et de diriger une exploitation herbagère.

CONCOURS DE LA MAYENNE : Le Concours départemental de 1932 d'animaux reproducteurs des espèces chevaline, bovine, ovine, porcine, d'apiculture, de produits et d'instruments agricoles, sera ouvert à Mayenne du 16 au 19 septembre. Il y sera annexé un Concours interdépartemental du cheval de trait du Maine et un Concours laitier-beurré.

CHIENS BERGERS : Le Club Français du chien de berger organisera en septembre-octobre, dans le département de l'Oise, un concours itinérant de travail de chiens de bergers, sur moutons. Ce concours récompensera les meilleurs chiens de race, proposés à la garde des troupeaux et jugés au travail.

LE CARBONE-CARBURANT : Première quinzaine d'octobre aura lieu à Milan le II^e Congrès International du Carbone-carburant. Il aura pour but l'étude de toutes les questions scientifiques, techniques, économiques, industrielles et commerciales, touchant à la production et à l'utilisation du carbone, utilisé comme carburant de remplacement.

Les Droits anglais sur nos Produits agricoles

On informe de Londres que la trésorerie britannique a annoncé que les droits de douane spéciaux établis il y a quelques semaines sur les produits agricoles français vont être abolis et remplacés par de nouvelles taxes qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre.

En vertu de ces nouvelles taxes, les produits agricoles français suivants paieront :

- Du 1^{er} mai au 15 août : cerises, 3 pence par livre poids ;
- Du 1^{er} mai au 31 juillet : raisins de serre, 3 pence par livre poids ;
- Du 1^{er} juin au 31 octobre : prunes, 9 sh. 4 pence par 100 livres-poids ;
- Du 1^{er} juillet au 31 août : framboises, 2 pence par livre-poids ;
- Du 1^{er} avril au 31 juillet : fraises, 3 pence par livre-poids ;
- Du 1^{er} avril au 31 octobre : pêches, 1 sh. par livre-poids ;
- Du 1^{er} janvier au 31 août : les haricots verts, les choux-fleurs, les carottes paieront respectivement : 1 penny et demi par livre-poids, 3 sh. par 100 livres-poids ;
- Du 1^{er} janvier au 31 août : asperges, 4 pence par livre-poids ;
- Du 1^{er} janvier au 30 avril : salades diverses, 8 sh. par 100 livres-poids ;
- Du 1^{er} mai au 31 décembre : salades diverses, 6 sh. par 100 livres-poids ;
- Du 1^{er} mars au 30 novembre : concombres, 8 sh. par 100 livres-poids ;
- Pendant toute l'année, les champignons, 8 pence par livre-poids ;
- Du 1^{er} janvier au 31 juillet : petits pois non écossés, 9 sh. 4 pence par 100 livres-poids ;
- Du 1^{er} janvier au 31 juillet : petits pois écossés, 1 livre 17 sh. 4 pence par 100 livres-poids ;
- Du 1^{er} janvier au 31 juillet : navets, 4 pence par 100 livres-poids.

Le Procès des Producteurs de Lait

A la suite du jugement stupéfiant rendu contre les mandants des producteurs de lait, notre président, M. de Camiran, a adressé la lettre suivante à M. Bartra. Nous sommes heureux de la publier in-extenso :

Royat, 4 juillet 1932.

Cher Monsieur Bartra,

Au cœur de l'Auvergne, aux pieds du Puy-de-Dôme, je suis depuis un mois. Notre fidèle bulletin du Syndicat Central des Agriculteurs vient de m'y apprendre le jugement du Tribunal Correctionnel de Nantes à votre égard et à l'égard de notre ami, M. Hivert.

Je me fais un devoir de vous exprimer de suite combien nous sommes de cœur avec vous. Que ma lettre vous apporte mes bien sincères félicitations, et aussi, j'en demeure convaincu, celles de tous ces agriculteurs du Pays nantais qui nous ont fait l'honneur de nous mettre à leur tête.

Dans un conflit de mercantilisme local, vous avez pris la défense des Producteurs de lait de la région, cherché à maintenir les cours déjà bien réduits du litre de lait frais à Nantes. Y voyant un délit de coalition pour hausse illicite, la justice de votre pays vous a condamnés.

Parfaitement soutenue par vos éminents avocats, Messieurs Guignaudou et Linier, votre cause a été plaidée. Je n'ai pas à revenir sur les faits eux-mêmes, mais il y a un procès qui domine de très haut les débats.

Nous est-il désormais interdit de défendre la cause de l'Agriculture, sans risquer les foudres de la loi ?

Ne devons-nous donc plus, au sein de nos grandes associations agricoles, chercher à lutter, comme nous le faisons depuis toujours, pour l'amélioration des cours des denrées si diverses, qu'avec tant de peines et pour un bénéfice si mince, nous créons au profit de l'Economie nationale.

Faire vendre à un prix rémunérateur nos récoltes, n'est-ce pas le souci constant, le but de nos groupements ?

Alors ! Ne devons-nous pas réclamer tous, comme un grand honneur, une place à côté de vous sur les bancs du prétoire ?

Pourquoi ne pas poursuivre, comme les vulgaires accusés que vous fûtes, notre Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure ?

Elle ne travaille qu'à améliorer le sort des cultivateurs que nous sommes ; son plus grave souci est de manœuvrer pour maintenir rémunérateurs les cours des produits vendus par la culture.

Toutes les Chambres d'Agriculture de France font de même. Il y en a une par département !

A côté de vous aussi, il faut faire associer le Syndicat des Agriculteurs, dont la direction est pour nous l'objet de tant de labeurs. Pourquoi ne pas y joindre le bureau de notre cher Comité de Verton ? « L'Association agricole la plus vivante de France », disait à notre regretté président, André Gouin, un de nos ministres de l'Agriculture. Vous en êtes, aux Sorinières, mon cher M. Bartra, un des plus fidèles et des plus anciens adhérents. Le Comité ne vous abandonnera pas.

Et puis, n'y a-t-il pas au-dessus de nos organisations régionales, nos très puissantes Fédérations ? Elles sont grandement coupables, elles aussi, de chercher la hausse des prix de misère accordés à l'Agriculture. Sur le banc de la correctionnelle, à vos côtés, faisons une place pour leurs états-majors.

Ce sera l'Association générale des Producteurs de lait, dont l'admirable animateur est mon camarade de Grignon, M. Marcel Donon, sénateur du Loiret.

Ce sera notre Confédération des

Vignerons, avec à sa tête M. Jules Gauthier, conseiller d'Etat, délégué à Gennevilliers. Je suis sûr que son vice-président, M. Germain, président du Conseil général d'Indre-et-Loire, que nos représentants au groupe de la défense viticole de la Chambre, M. le député Proust et M. le Ministre Gamille Chautemps, tiendront à ne pas laisser ce vénéré vieillard seul sur le banc des escarpes de la correctionnelle.

Ce sera l'Association générale des Producteurs de blé. Mon camarade et ami, M. Rémond (Seine-et-Marne), et son infatigable collaborateur, M. Hallé, ne cherchent-ils pas par tous les moyens à maintenir à des prix rémunérateurs le « Froment de France » ?

Je m'arrête. La liste complète serait trop longue. Ce serait toute la France agricole représentée par les grandes Associations de défense professionnelle qu'une époque troublée a fait naître, qu'il faudra amener à la barre.

Réjouissez-vous donc, chefs MM. Bartra et Hivert. Voici la fatale charrette des condamnés ! Qu'on nous fasse tous monter avec vous, qu'on nous amène ensemble au prétoire. Ce sera, ne vous semble-t-il pas, en termes de journaliste, « une belle salle ».

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, Ingénieur agricole de l'Ecole Nationale de Grignon.

Aux Producteurs de Blé

M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, vient de publier dans toute la presse un important communiqué, où il fait appel au sang-froid et au bon sens des producteurs pour résister au fléchissement normal des cours, en ne précipitant pas leurs offres sur le marché :

« Depuis trois jours, un mouvement de baisse s'accroît sur le marché du blé, par suite d'offres trop précipitées de blé nouveau. La nouvelle campagne s'est ouverte sur des prix sensiblement inférieurs au niveau des cours pratiqués encore tout récemment, à la fin de la précédente campagne.

Ce décalage s'est produit sans transition cette année, en raison du retard des blés du Midi, habituellement disponibles en juillet. Il résulte du passage d'une année très déficitaire à la suivante, que caractérise une production plus importante, qui, les producteurs le comprennent, ne saurait être sans influence sur le niveau moyen des prix.

Mais il est non moins juste et nécessaire que les cours ne s'abaissent pas au-dessous du niveau de l'équilibre rémunérateur dont l'agriculture a besoin. Une chute anormale et excessive des cours serait, comme toujours, suivie ultérieurement d'une reprise trop prononcée : PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS NE PROFITERENT PAS DE CES FLUCTUATIONS ANORMALES.

Le ministre fait donc un pressant appel au bon sens et au sang-froid des producteurs pour qu'ils ne cèdent pas à un mouvement irraisonné, en liquidant leur blé massivement dans des conditions que ne justifie en aucune façon la situation statistique du marché.

Cette situation est saine. La nouvelle campagne débute sans report appréciable, grâce à la législation et à la réglementation en vigueur. Contrairement aux années précédentes, aucun stock reporté ne pèse sur la nouvelle récolte.

Le pourcentage d'emploi des blés exotiques vient d'être réduit au mi-

Un Brin de Causette...



Comment... des haras d'étales vont être créés à Marseille, Toulon, Bordeaux, Saint-Nazaire et autres ports de mer ? Impossible d'être pareille nouvelle sans heurter, sans rajuster mes quat'yeux pour voir si j'n'avions point la berlue. — Dame point ! c'était bien écrit sur ce journal, seulement l'est point question de chevaux. — Des haras sans chevaux ? — Parfaitement les amis, des haras... de matous-étalons allant être créés dans les ports, pour améliorer la race des chats et lutter contre leur abâtardissement ; même qu'on va leur ouvrir un livre de parenté : le « Matou-Book » !

Croyez point que ce soye une rigolade, une invension du père Jeannot. Y n'aurait pas trouvé une chose pareille, ayant d'autres chats à fouetter... que ces matous. A ce qui disant tout même ça serait une question très importante, méritant qu'on s'en occupe pour de sérieux. Avant peu on risque d'être boulotés par les rats, qui boulotent déjà nos lapins, nos poulets... jusqu'à nos chats et qui se multiplient à l'infini, surtout dans les ports de mer et les ports de terre. Ces saies vermines sont ben capables, à force, de nous ramener la peste, le typhoïde ou le choléra.

Pour lutter contre les rats et les souris, le créateur nous a donné les chats. Seulement y sont point terribles bon ratiers, rapport à l'abâtardissement de la race qui leur a fait perdre l'instinct de leurs ancêtres.

Anhui, dans les maisons — surtout dans les villes — les chats étaient des animaux de l'usage, qui servaient seulement à amuser les garçonnets, à tenir compagnie à des vieilles mères ou à des ménages qu'ont point d'enfants. J'en on connu comme ça, des « mommoutes à leur mère » qu'étaient pu choyées et dorlotées qu'un poupon. Tout les matins on leur donnait un p'tit bain à l'eau tiède, on les peignait, on tuyaient leurs pupuces et pis on les parfumait à la cologne. Quand le maître arrivait sur la porte, c'te mâtine qu'avait fini son p'tit dodo, venant se frotter contre son patalon, en poussant des « miaus » pour dire qu'elle avait faim. — Oui, qui disait en la caressant, elle aura son p'tit « foie-foie » la belle momoute à son maître ! Comment voulez-vous avec ces habitudes qui courent après les rats ou les souris ?

Rapport aux mauvaises façons d'habiller les chats, on m'en a conté une ben bonne : Dans un hôtel quéqu'un avait dressé un chat pour aller dérober des affaires dans les chambres des voyageurs. Parait que c'était un dressage commode, le chat ayant le goût du vol. Un chat « souris d'hôtel » vous parlez d'un comble !

Pour revenir à nos rats, ou plutôt à nos haras de matous, y va falloir sélectionner les bons des mauvais, faire des croisements, les dresser, les exciter contre les rongeurs pour qui leur fasse la guerre. Au moins on finira p'têtre comme ça par avoir des matous qui serviront à guéque chose, au lieu d'être de l'orine des couleuvres, à roupiller en boule tout la journée sur une chaire.

Le Directeur des Contributions indirectes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes administratifs.

Le Sucrage des Vendanges

Le Préfet arrête :

Article premier. — Le sucrage des vins dans le département de la Loire-Inférieure pourra avoir lieu, aux conditions contenues dans les dispositions législatives, pendant la période des vendanges, qui est fixée du 1^{er} septembre au 15 novembre prochain inclusivement.

Article 2. — M. le Directeur des Contributions indirectes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes administratifs.

Nantes, le 23 juillet 1932.

Le sucrage des vins, dans le département de la Loire-Inférieure, pourra avoir lieu, aux conditions contenues dans les dispositions législatives, pendant la période des vendanges, qui est fixée du 1^{er} septembre au 15 novembre prochain inclusivement.

Autre part, jusqu'au 30 novembre, tout propriétaire, fermier, métayer, récoltant du vin, est tenu de déclarer à la mairie de la commune où il fait son vin :

1^o La superficie des vignes en production qu'il possède ou exploite ; 2^o Distinctement, les quantités respectives de vin blanc, et de vin rouge ou rosé produites, ainsi que celles restant en stock des récoltes antérieures ;

3^o S'il y a lieu, la quantité de moûts qu'il aura expédiés ou reçus.

Toute personne recevant des moûts ou des vendanges fraîches est assimilée au propriétaire récoltant et tenue à la déclaration dans les trois jours de la réception.

Le Mouillage des Vins

DÉLAI DE DÉCLARATION

Le Préfet arrête :

Article premier. — Les déclarations prévues par les dispositions législatives concernant le mouillage des vins seront reçues dans les Mairies de la Loire-Inférieure, jusqu'au 30 novembre prochain, inclusivement.

Article 2. — MM. les Sous-Préfets, le Directeur des Contributions indirectes et les Maires du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes administratifs.

Nantes, le 23 juillet 1932.

LES FOIRES D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI

Une vogue qui renaît. — L'origine des foires. — Au moyen-âge A travers les provinces. — Du commerce au plaisir Les foires curieuses

Comme il est vrai que l'histoire se recommence, voici les foires qui semblent reprendre leur vogue du lointain passé. Alors, on prétendait que c'était l'absence de communications qui les rendait nécessaires, et on s'explique, en effet, qu'à une époque où les régions n'avaient pas de relations entre elles, où les populations ne se pénétraient pas d'une ville à la ville voisine, où un voyage de dix lieues était un événement plein de complications et d'aléas, il ait été bon qu'à intervalles déterminées, vendeurs et acheteurs se rencontrassent sur un point fixé du pays.

Aujourd'hui, il semblerait que le besoin ne s'en fit plus sentir. Cependant, les grandes foires agricoles sont toujours florissantes et les foires commerciales et industrielles se multiplient de plus en plus. Les « braderies » sont venues à la rescousse, de sorte qu'il est permis de considérer ce genre d'expositions comme à peu près permanent. Il faut, à coup sûr, s'en féliciter. Le marchand — qu'il s'agisse d'un cultivateur, d'un éleveur, d'un ferronnier ou d'un drapier — n'aura jamais trop d'occasions de se rencontrer avec le chaland ; c'est la prospérité même du pays qui en découle.

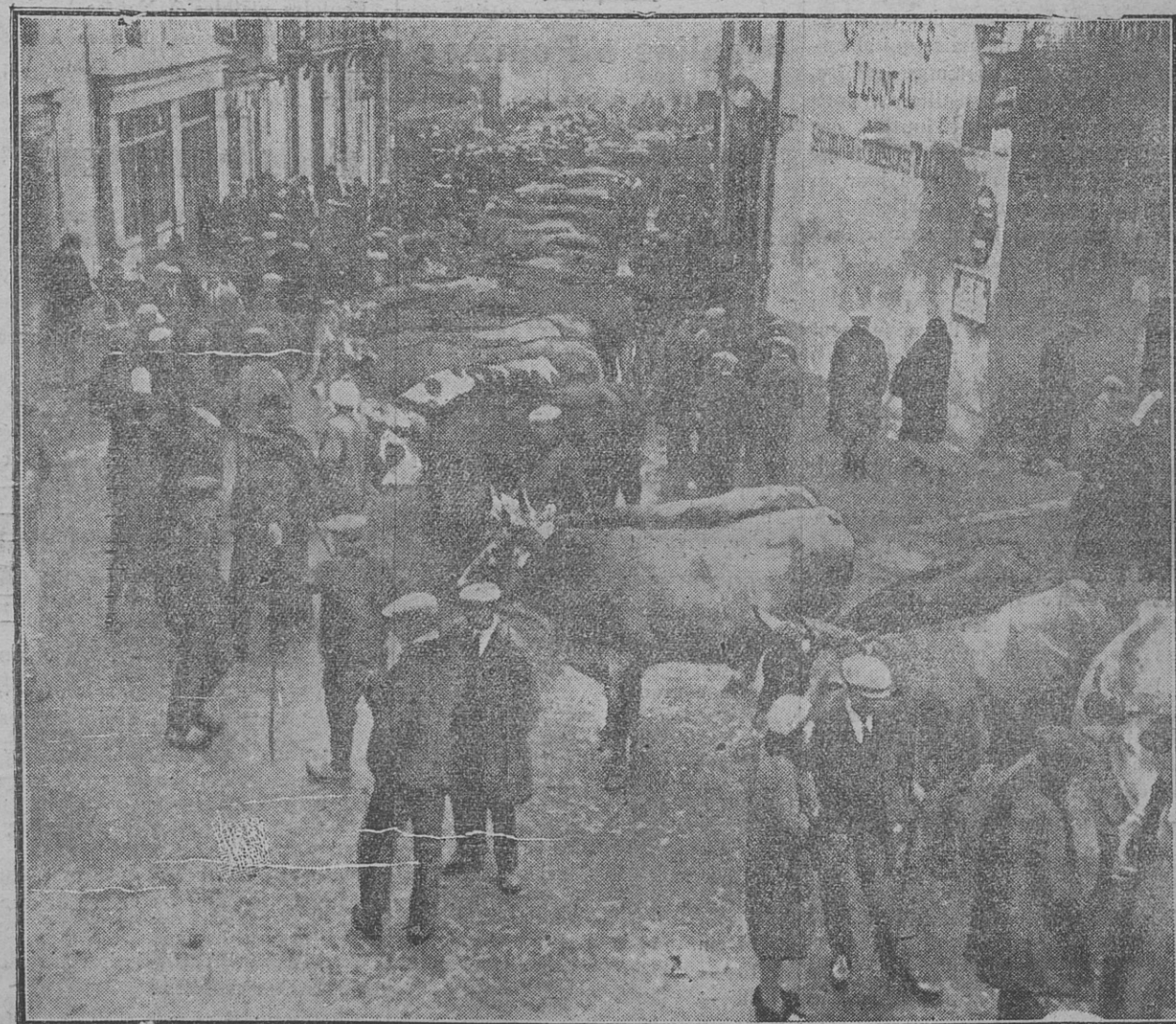
Si l'on cherchait au fond des siècles, on trouverait certainement la trace des grands marchés dans l'antiquité la plus lointaine. La première foire ayant en France une origine authentique fut celle que le bon roi Dagobert institua au bourg de Saint-Denis, près Paris. Elle dura quatre semaines et attirait une grande affluente. On y voyait des marchands qui venaient non seulement du Midi, mais encore de l'Espagne et de la Lombardie. En 710, il parut nécessaire de la rapprocher de Paris et elle fut transférée dans la plaine Saint-Laurent, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la gare de l'Est, et elle prit le nom de Saint-Lazare.

Mais Saint-Denis tenait à sa foire ; aussi, lorsque Charles le Chauve monta sur le trône, il ne tarda pas, afin de calmer les réclamations dont il était assailli, d'instituer à peu près sur l'emplacement ancien, la Foire

de Lendit, qui prit bientôt une importance de premier plan. Elle se tenait le 11 juin ; on y montrait solennellement un morceau de la Croix sur laquelle était mort Jésus, et l'un des commerces les plus importants était celui du parchemin, dont les étudiants de la Cité venaient processionnellement, bannières en tête, acheter leur provision. La consommation était si grande qu'en 1291 un édit ordonna « que le premier jour de la foire on ne pourrait acheter le parchemin avant que les marchands de Monseigneur le roi, ceux de l'évêque de Paris et les écoliers de l'Université eussent fait leurs provisions ». En 1556, elle fut transférée dans l'enceinte de Saint-Denis et perdit, dès lors, une grande partie de sa réputation, au profit de la foire de Saint-Lazare, devenue la foire Saint-Laurent.

L'auréole du treizième siècle devait voir consacrer le succès des grands marchés. Déjà existait, depuis longtemps, la foire de Guibray, près de Falaise, puisque, depuis l'an 700 on allait sur les lieux en pèlerinage en l'honneur d'une apparition de la Vierge, ce qui avait déçédé des marchands à s'installer autour de la chapelle et à offrir leurs produits aux fidèles. Mais, vers l'an 1200, le trafic prit une importance considérable, qui ne devait pas s'affaiblir pendant plus de sept cents ans. Nous, avons sous les yeux une gravure ancienne qui montre quel était le caractère d'une foire de l'époque. Au long de rues pittoresques où se groupaient les marchands, une foule aussi mêlée que ne devait pas s'affaiblir pendant plus de sept cents ans. Nous, avons sous les yeux une gravure ancienne qui montre quel était le caractère d'une foire de l'époque. Au long de rues pittoresques où se groupaient les marchands, une foule aussi mêlée que ne devait pas s'affaiblir pendant plus de sept cents ans. Nous, avons sous les yeux une gravure ancienne qui montre quel était le caractère d'une foire de l'époque. Au long de rues pittoresques où se groupaient les marchands, une foule aussi mêlée que ne devait pas s'affaiblir pendant plus de sept cents ans.

En 1217 fut créée la foire de Beaucaille, dont le port, sur le Rhône, assura le succès. Elle devint rapidement l'un des centres de négoce les plus vivants du monde. C'était surtout le grand marché de l'industrie de la soie. On assure qu'il s'y rencontrait longtemps, durant le mois de juillet, plus de trois cent mille visiteurs. Une coutume curieuse qui se



Un Jour de Foire à Pornic. — La Rue principale et l'animation du Marché.

pratique toujours consistait, pour la ville, à offrir un mouton au patron de la première barque qui arrivait dans le port, chargée de marchandises destinées à la foire. Il est de règle que, pendant toute la durée de celle-ci, la peau de la bête, bourrée de paille, reste suspendue à la pointe du grand mât.

Les foires de Champagne et de Briantaise de la même époque. Elles se tenaient à Bar-sur-Aube, à Lagny, à Provins et à Troyes. Dans ces villes et successivement à Lyon, Arras, Nîmes, Rouen, Guingamp, Caen, etc., on voyait étaler des tissus d'or et d'argent, des armes, des épées, des parfums d'Orient, des toiles, des fourrures, des cuirs de Cordoue, des poissons, des fruits. Pas de bétail ou de rares chevaux de selle; le commerce des bêtes date d'un temps plus rapproché.

Bientôt, chaque province eut sa foire et parfois la même région en compte plusieurs. On vit de petites communes attirer la foule non seulement par ses offres commerciales, mais aussi par ses attractions. On suivait d'ailleurs, l'exemple de Paris où la vieille foire Saint-Gervais rivalisait avec celle de Saint-Laurent. On y trouvait de tout, des juifs y vendaient jusqu'à des esclaves et des enfants et c'étaient des centres de plaisir pour les habitants de la capitale. Des théâtres s'installèrent avec privilège et c'est là que le genre opéra-comique prit naissance. Henri III y fréquentait ainsi que ses favoris; Henri IV y menait tantôt la reine et tantôt Gabrielle d'Estrees. La Révolution les supprima l'une et l'autre.

Seule fut conservée la foire aux jambons, créée au XIV^e siècle, afin de permettre au clergé de Paris d'écouler les viandes de porc qu'il recevait, en certains cas, à titre de redevances. Elle existe toujours, avec la foire à la ferraille, appelée irrévérencieusement « le marché aux puces », et la foire au pain d'épices, qui ne date que de Louis-Philippe.

On a connu d'autres foires curieuses : par exemple, celle aux servantes qui existe dans certaines contrées et celle aux chevelures qui se tenait en Corrèze, au début d'avril, au temps où les femmes portaient des cheveux longs et où l'on vendait des postiches. Nombre de jeunes paysannes, convaincues par le boniment des acheteurs et par l'appât du gain, se laissaient couper bandeaux et nattes qui s'en allaient à Londres où se tenait alors le marché des cheveux et où les transactions se chiffraient à plus de cent cinquante mille livres chaque année.

Robert DELYS.

(Reproduction interdite.)

Le Ministre de l'Agriculture et l'Ecole rurale

M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, a présidé le 7 août la distribution des prix des écoles de Villecomtal-sur-Arros (Gers), commune rurale dont il est maire.

Le ministre, dans l'allocution qu'il a prononcée, a marqué tout particulièrement le rôle qui incombe à l'école de village :

« Je m'en voudrais, a-t-il dit notamment, d'empêcher sur les attributions de mon éminent collègue et ami M. de Monzie, ministre de l'Éducation nationale. Mais il sera permis au ministre de l'Agriculture de définir à grands traits sa conception générale de l'école rurale. Il n'est point question, à mes yeux, d'une sorte d'école technique agricole qui serait une impossibilité en raison même du caractère encyclopédique des matières de l'enseignement primaire qui absorbent tout l'emploi du temps scolaire, école technique qui, d'ailleurs, pour une large part, serait inutile, car cette technique élémentaire, le futur cultivateur l'acquiert chaque jour au foyer familial par sa participation aux travaux dont il est tour à tour le témoin et l'acteur. »

Et M. Abel Gardey a conclu ainsi : « Il faut donc que l'enseignement soit donné par des maîtres imbus du même esprit, et l'apprendis à l'initiative qui a été prise dans plusieurs départements ruraux, où les élèves-maîtres reçoivent une culture agricole appropriée. »

L'école placée dans sa véritable atmosphère, sera ainsi non pas une sorte de gare de départ aiguillant, hors du cadre ancestral, les jeunes intelligences vers les objectifs les plus divers; mais, en maintenant à la profession agricole sa noblesse, ainsi que sa haute fonction économique et sociale, elle demeurera le centre du rayonnement de la vie collective et permanente du village. »

Sacs à Grains

135 x 70 poids 800 gr.....	5 15
135 x 67 — 800 gr.....	5 05
122 x 60 — 620 gr.....	4 20
122 x 57 — 620 gr.....	4 10
120 x 60 — 610 gr.....	4 15
135 x 68 — 1.100 gr.....	6 15

Prix nets, départ Nantes, par toutes quantités. Autres dimensions sur demande.

Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure

BLÉS DE SEMENCE

L'Office Agricole départemental de la Loire-Inférieure informe les agriculteurs qu'il n'a chargé aucun agent de vendre des blés de semence dans le département et de promettre en son nom des ristournes pour leur achat.

Il les met en garde contre les entreprises de certains courtiers ou démarcheurs qui passent à domicile et qui ne sont le plus souvent que les agents de maisons de second ordre. Ces derniers se livrent à un commerce très lucratif en achetant des récoltes de multiplication qu'elles revendent à des prix excessifs.

Les maisons sérieuses qui font réellement de la sélection génétologique des blés n'ont en général ni courtier, ni démarcheur.

En 1932, les ristournes de l'Office seront accordées aux conditions suivantes :

1^{re} Blés de sélection génétologique. — Les achats de semences de sélection génétologique seront faits, soit directement par les intéressés, soit, ce qui est plus recommandé, par l'intermédiaire d'un Syndicat agricole, dans des maisons de premier ordre, de réputation connue et bien établie.

Ils porteront sur les variétés ci-dessous :

Rouge inversable de Bordeaux, Japhet, Bon Fermier, Hybride des Alliés, Vilmorin 23, 27 et 29, Rouge d'Ecosse ou Goldendrop, D.C. Tournier, N.R. de Galluis, Vénosé, Téveson, Hybride du Trésor.

En plus des garanties offertes par le décret du 26 mars 1925, l'Office se réserve d'exiger des maisons ayant livré des semences, et de leurs représentants dans le département, une

attestation du Directeur des Services agricoles de leur siège social, certifiant qu'ils ne livrent que des blés de sélection génétologique.

2^o Blés de multiplication. — La liste des producteurs de blés de multiplication, lauréats du concours du 2^e degré de l'Office, sera publiée incessamment. Les acheteurs de ces blés traiteront directement avec le producteur de leur choix qui leur délivrera un bon de livraison.

3^o Formalités à remplir. — Qu'il s'agisse des blés de sélection génétologique ou de multiplication, les acheteurs devront adresser à l'Office agricole, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, avant le 15 octobre, dernier délai, leurs factures ou leurs bons de livraison portant très lisiblement les noms, prénoms et adresse exacte de l'acheteur et du vendeur, les quantités et les variétés de semences livrées, ainsi que leurs prix.

Il est rappelé que les ristournes ne seront allouées qu'à raison de 200 kilos au maximum, en une ou plusieurs variétés, par acheteur.

Le montant en sera fixé d'après les pièces fournies à l'Office par tous les intéressés. En raison de la réduction des crédits alloués à l'Office, le montant des ristournes sera certainement moins élevé que les années précédentes.

Aucune demande ne sera accueillie après le 15 octobre.

Echelles

Modèles simples, doubles, à coulisses et tous modèles, construction irréprochable. Nous consulter à Nantes.

Pour intensifier la consommation des fruits français

Le Comité régional de propagande pour la consommation du fruit français s'est réuni à la Chambre de Commerce de Lyon, sous la présidence de M. Celle, président du 13^e groupement économique régional.

M. Fontanel, président de la Commission exécutive du Comité, a lu un rapport rendant compte de son activité, au cours des semaines écoulées, en vue de la propagande pour la consommation des fruits français, par l'organisation des journées de la pêche.

Les conclusions de ce rapport ont été approuvées à l'unanimité, et après avoir décidé d'orienter sa propagande en faveur du fruit sain et mûr, le Comité a confié à sa Commission exécutive, le soin d'organiser, dans la mesure du possible, au cours de cet été, de nouvelles journées du fruit en vue de la consommation du fruit moyen français.

Paris consomme 90 millions de kilos de viande par an

Du rapport déposé sur le bureau de l'Assemblée départementale, par M. Roëlland, au nom de la Commission mixte du service d'inspection vétérinaire sanitaire de la Ville de Paris et du département de la Seine, quelques chiffres sont à retenir : sur 277.505 têtes de gros bétail abattu dans la Seine en 1931, 10.268 cas de tuberculose ont été constatés. Aux Halles Centrales, 88.221.322 kilos de viande ont été inspectés; sur ce total, 461.475 kilos ont été retirés comme impropres à la consommation.

LISEZ CHAQUE SEMAINE NOS « OFFRES ET DEMANDES ». L'UNE DE CES ANNONCES PEUT VOUS INTERESSER

Recherches de Solutions à la Crise agricole actuelle

(Suite et fin)

Une tendance au rajustement des capitaux semble en somme se faire jour dans l'ensemble. La terre même est appelée à baisser de valeur pour que sa rente ne surcharge pas le prix de revient des produits. Le prix du fermage va s'abaisser logiquement; il eût gagné à ne pas varier dans des proportions excessives, mais une loi de hausse commande une loi de baisse.

Les capitaux d'exploitation subissent les mêmes pressions. En cette matière, on peut dire d'accord avec de Casparin, qui distinguait le capital de cheptel et le capital de fonctionnement, distinction également préconisée tout récemment par un jeune économiste grec, M. Boyatzoglou, ancien élève de Grignon. Pour lui, la position des deux groupes de capitaux n'est pas la même.

Pour le cheptel vif et mort, capitaux de base, il faut surtout réduire les frais de renouvellement par un meilleur entretien et une utilisation complète, plus rationnelle.

Quant à la seconde tranche de capitaux d'exploitation, c'est elle qui subit les variations les plus grandes, notamment la partie en espèces en caisse et la partie produits en magasin. Ces capitaux de roulement sont en continuelle transformation. Ils représentent des espèces, des avances culturelles, puis des récoltes en terre, des produits en magasin.

Pour pallier à l'insuffisance de cette partie des capitaux, on peut recourir au crédit agricole à court terme, véritable crédit de campagne qui, bien employé, donne des résultats souvent positifs.

Si on examine maintenant dans

quel sens évolue la région du Nord, on trouve là deux productions essentielles, le blé et la betterave; accessoirement, des animaux vendus. L'assolement règle la part de chaque division et l'on peut, soit par les fourrages, soit par les jachères, changer la physionomie d'un système de culture.

M. Cresp montrait lors d'une réunion à Soissons, au début de 1931, que les légumineuses soulagent largement un assolement. En se substituant à la culture coûteuse de la betterave, ils laissent finalement plus de profit. Il faut évidemment dans ce cas avoir plus de soucis pour le choix de l'exploitation animale, et veiller aux pertes de marchandises, aux gaspillages. C'est toutefois le produit brut en viande, en lait, etc., ramené à l'hectare, qui permettra de juger la valeur des combinaisons. Eventuellement, le prix payé par les animaux, pour les divers fourrages, constituera un moyen de contrôle.

Insensiblement, on arrive ainsi à la notion du prix de revient, puisque tout doit être mis en œuvre pour l'abaisser. Le prix de revient est le quotient des frais par la quantité de choses produites, deux facteurs sur lesquels on peut essayer d'agir, soit en réduisant l'un (les frais de production), soit en augmentant l'autre (les produits).

En ce qui concerne la réduction des frais, le chapitre le plus important est celui des frais généraux. On a noté la baisse que doit subir le fermage, on pourrait appliquer la même observation aux capitaux engagés dans l'entreprise. La part des impôts doit aussi baisser... mais il faut ici observer que les impôts agricoles, proprement dits, ne représentent qu'une fraction très faible de la masse des impôts qui sont incorporés indirectement dans les dépenses les plus diverses. Les frais d'assurances qui sont proportionnés aux capitaux engagés devront subir progressivement une baisse qui sera la contrepartie de la hausse des dernières années. Les dépenses concernant le matériel sont énormes. La compression est nécessaire par un meilleur entretien, par une hâte moins grande à se charger d'instruments nouveaux dont l'utilité n'est pas absolument démontrée. Les réparations locatives représentent une charge généralement légère, elle ne doit pas disparaître toutefois, sinon, la propriété elle-même subirait une grande dépréciation que l'on a tendance à exagérer. Les services généraux se sont développés dans les grandes exploitations; ce sont des charges qu'il faut essayer de comprimer par une politique d'incessantes économies. Les dépenses de main-d'œuvre constituent un élément capital, pour la réduction desquelles s'offrent plusieurs méthodes : réduction du nombre, réduction des salaires, enfin combinaison des deux.

Il semble qu'il soit préférable de conserver à la main-d'œuvre agricole la situation améliorée qu'elle a conquise peu à peu et qu'il ne faille pas être trop rigoureux quant à la baisse des salaires. Mieux vaudrait s'attacher à un emploi restreint d'une main-d'œuvre choisie, ce qui soulagerait d'autant le problème si préoccupant des introductions étrangères. Du côté de la force motrice, point de vue identique : améliorer le rendement, trouver un plus grand nombre de journées d'utilisation, concevoir une alimentation plus rationnelle, une meilleure organisation des chantiers, etc. La culture mécanique, lorsqu'on la pratique, revient à un prix assez élevé et elle oblige à décaisser à l'origine, tandis que les attelages utilisent des produits de la ferme non grevés de bénéfices. Toutefois, il y a lieu de ne point perdre de vue les services que peut rendre la culture mécanique dans les périodes de pointes diverses et il ne serait pas à conseiller de se priver de son concours d'une manière absolue.

Les dépenses de fumure sont de deux catégories : fumure de fond, fumure complémentaire. La fumure de fond a son origine à la ferme, sous forme de fumier ou de déchets divers; elle peut aussi provenir du dehors, cette seconde forme acceptable si les pailles et fourrages se vendent bien, perd sa raison d'être dans le cas contraire, et il faut modifier le système. A cet effet, l'introduction d'animaux plus nombreux qui donnent une valeur aux fourrages, devient une obligation; sans doute, ne gagne-t-on pas grand-chose sur les produits animaux fabriqués, mais on n'aura pas engagé trop de dépenses sous forme d'engrais organiques achetés au dehors. Les légumineuses offrent en la circonstance un rôle de soutien extrêmement précieux à jouer. La fumure complémentaire se discute parce qu'elle est constituée par des engrais dits commerciaux. Il faut ici encore bien s'entendre : la fumure qui corrige la composition

du sol ou satisfait à des besoins spécifiques des plantes est d'utilité primordiale. Il ne faut pas songer à l'atténuer. Mais l'autre partie, celle qui apporte des suppléments d'éléments fertilisants, pouvant accroître les rendements, est d'utilité discutable. On tranchera par la négative si les engrais employés reviennent à un prix plus élevé que les excédents de produits obtenus. Au contraire, tant que les produits valent une somme plus élevée, ce serait commettre une faute que de se priver de cette ressource et là se trouve un cas particulier très net pour l'emploi fructueux du crédit agricole.

Doit-on lésiner sur les semences ? Il ne peut en être question s'il s'agit d'acquiescer une semence nouvelle dont les produits dépasseront ceux que l'on obtient actuellement. Il ne peut être question non plus d'hésiter pour la même variété plus près de l'origine. On doit ici s'efforcer spécialement de choisir de bonnes marques dont le prix de revient réel est meilleur marché que celui de sortes secondaires.

On voit ainsi que c'est avec quelque hésitation qu'il faut envisager des économies sur tel ou tel chapitre. L'essentiel est de compter pour connaître exactement dans quel sens il y a lieu d'insister. Généralement, une source sérieuse d'économies demandera à être exploitée à fond pour en tirer tout le rendement possible.

L'amélioration des rendements en vue de la réduction des prix de revient est la contrepartie de l'étude qui précède. C'est toute la technique dont on peut envisager l'amélioration, en vérité, le champ est immense : meilleure exécution des façons culturales, meilleure combinaison des formules d'engrais, choix plus complet des variétés, attention répétée pour les soins à la culture, à la récolte et au produit conservé.

L'idée générale qui se dégage toutefois d'une étude de l'organisation des exploitations au sein de la crise agricole, c'est que les moyens législatifs ou gouvernementaux ne sont que des caprices des hommes et qui peuvent rendre aléatoire une entreprise. Autrement meilleure est la solution qui consiste à réduire les prix de revient.

A cette constatation, en leur temps, aboutissent Lecouteux, Risler, Zolla, et c'est celle qu'il faut préconiser. Certes, elle est moins séduisante que l'agriculture à larges guides. Elle est en tous cas infiniment plus sûre. Et peut-être est-il possible même de penser que dans une période de difficultés, qui oblige à mieux faire attention, à réfléchir, à compter, les améliorations de la technique risquent d'être plus nombreuses. Jean-Jacques Rousseau écrivait : « O pauvre, tu es une rude instituteur. Mais à ta noble école, j'ai reçu plus de précieuses leçons, j'ai appris plus de grandes vérités que jamais je n'en ai trouvées dans les sphères de la richesse. »

Conclusion : La défense agricole s'impose. Il faut la renforcer s'il y a lieu, mais travailler intelligemment en réfléchissant aux conséquences extérieures des diverses mesures prises ou envisagées. Il ne faut pas oublier non plus que la population agricole, correspondant à 45 p. 100 de la population totale, est la grande consommatrice des produits qu'elle obtient.

Il est nécessaire également de renforcer la documentation comptable qui permet d'étudier les phénomènes économiques dans le cadre de la ferme et peut apporter des éléments sûrs en cas de modification du système cultural en cours.

Enfin, il serait à souhaiter qu'à la politique générale actuelle, on substituât un régime général de confiance. Ainsi se rétablirait le courant des échanges, disparaîtrait la menace de sous-consommation qu'il faut à tout prix éluder à une époque où il est relativement facile de produire.

FUTAILLES à vendre, Porto, Rhum, barriques, 1/2 muids, 1/4 muids, 1/8 muids. Prix int. GUILLOT, 8, rue du Bourget, Nantes. Tél. 111.53.



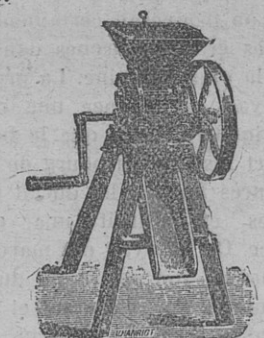
— Comment expliquez-vous qu'un fois mort un homme politique ait toutes les vertus ?
— Dame... une fois mort, il ne gêne plus personne...

Machines Agricoles



Concasseurs

Cylindres en acier trempé; distributeur automatique par engrenages; mécanisme de réglage; coussinets bronze.



Modèle à bras, sur pieds bois :		
N° 1 débit 80 litres.....	408 fr.	
N° 2 — 100 —	456 »	
N° 3 — 130 —	560 »	
Modèle au moteur, sur bâti fonte :		
N° 2 débit 150 litres.....	536 fr.	
N° 3 — 250 — ...	656 »	
N° 3 bis — 350 — ...	864 »	
N° 4 — 450 — ...	1.072 »	
Prix départ. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.		

Moulins à Pommes

MOULINS A RESSORTS, A NOIX DROITES SUR PIEDS :

N° A. 10. — Noix long. 10 cm., débit 450 kilos, à 1 volant : 488 fr.	
N° A. 12. — Noix long. 12 cm., débit 800 kilos, à 1 volant : 568 fr.; à 2 volants : 659 fr.	
N° A. 14. — Noix long. 14 cm., débit 1.000 kilos, pour marche au manège, à 1 volant : 575 fr.; à 2 volants : 666 fr.	
N° C.M. — Noix long. 22 cm., débit 4.000 kilos, pour moteur, avec ressorts épierreurs et engrenages taillés, ce qui peut donner à l'arbre une vitesse de 200 tours par minute. Prix : 956 fr.	

BROYEURS A CYLINDRE. A un seul cylindre muni de lames qui écrasent le fruit sur un dossier cannelé réglable.

Série courante :		
Long. cylindre	Travail	Prix
10 cm.	4 à 6 H ^m	450 fr.
12 —	6 à 8 —	540 »
14 —	8 à 10 —	640 »

Série renforcée, avec ressort et distributeur :

Long. cylindre	Travail	Prix
14 cm.	10 à 15 H ^m	830 fr.
16 —	15 à 20 —	1.050 »
18 —	18 à 20 —	1.310 »
22 —	20 à 40 —	2.300 »

Ces prix s'entendent départ fabricant. Remise à nos adhérents.

Moulins à pommes à carée fonte, et autres modèles sur demande.

Fouloirs

FOULOIRS A RAISIN, A 2 CYLINDRES CANNELÉS munis d'un ressort avec vis de réglage permettant de régler l'écrasement.

Les cylindres sont de gros diamètre et ne refusent pas le raisin.

Longueur des cylindres	Prix avec bâti	Prix sur civière sans pieds
30 cm.	350 fr.	275 fr.
37 —	380 —	300 —
40 —	420 —	340 —
45 —	470 —	390 —
50 —	530 —	430 —

FOULOIRS SUR CIVIERE A 1 CYLINDRE, réglage par vis, pour petite exploitation.

Cylindre 0^m20..... 385 fr.

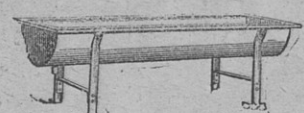
— 0^m30..... 460 »

FOULOIRS MIXTES, POUR POMMES ET RAISINS, à 1 cylindre et lames. Le raisin se traite avec la trémie normale; à l'aide d'une seconde trémie, on broie les pommes. Appareil sur 4 pieds, grand volant et ressort épierreur, cylindre à lames de 0^m30. Prix : 700 fr. Trémie supplémentaire : 60 fr.

Fouloirs visibles à Nantes.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.

Abrevoir "LE MODERNE"



Série courante, demi-rond, avec pieds, hauteur 0 m. 65.

Longueur	Contenance	Ponts	Galvanisés
1 ^m 50	150 lit.	210 fr.	270 fr.
2 ^m	200 —	245 —	315 —
2 ^m 50	250 —	285 —	365 —
3 ^m	300 —	320 —	415 —
4 ^m	400 —	465 —	595 —
5 ^m	500 —	560 —	715 —
6 ^m	600 —	655 —	840 —

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Modèles sans pied, séries larges, séries trapézoïdales : nous consulter.

Moteurs Agricoles

Moteurs à essence; refroidissement par thermo-siphon ou radiateur ventilé.

MOTEURS RAPIDES destinés aux installations mobiles :

1.200 tours : Moteur 3 C.V. 2.650 fr.	
Sur brouette à 2 roues... 2.950 »	
Moteur 4 C.V..... 2.750 »	
Sur brouette à 2 roues... 3.050 »	

MOTEURS A SERIE LENTE, nous consulter.

Coupe-Racines

Nouveaux coupe-racines brevetés, avec paier à billes auto-régulable, pratiques, durables et d'un fonctionnement parfait, avec le minimum d'effort. La longue douille du coussinet forme réservoir d'huile et les billes sont totalement à l'abri des poussières et acides provenant de la betterave. Fonctionnement idéal et sûr, ne nécessitant aucun réglage.

Modèle n° 1, à bras, sur pieds fer, 4 lames, débit 500 à 600 k^m 295 fr.

Modèle n° 3, à bras, sur pieds fer, 6 lames, débit 1.200 k^m... 395 fr.

Modèle n° 6, pour moteur, bâti fonte, 6 lames, déb. 2.500 à 3.000 k. 695 fr.

Prix départ usine. Remise intéressante à nos adhérents. Se hâter de transmettre les commandes.

Ces coupe-racines peuvent être livrés avec couvre-lame en tôle, moyennant un léger supplément.

Pompes à Vin

Modèles à bras, pour vin et arrosage.

N° 1 débit 2.500 litres.....	330 fr.
N° 2 — 3.000 —	450 fr.
N° 3 — 5.000 —	525 fr.
N° 4 — 7.000 —	650 fr.

La pompe n° 1 ne convient que pour l'arrosage.

A partir du n° 2 les corps de pompes sont chemisés cuivre et le piston monté à guides. Les n° 1, 2 et 3 sont sur brouette à une roue; le n° 4 sur chariot à deux roues.

Pompe spéciale pour vins et cidres :

Modèle à bras sur chariot, très pratique : une ligne droite pour l'aspiration et le refoulement.

N° 5 débit 7.000 litres..... 750 fr.

6 — 8.000 — 850 fr.

Ces prix s'entendent départ Nantes.

Remise à nos adhérents.

Tuyaux — Raccords — Robinets — Autres modèles de pompes : Nous consulter.

Pressoirs

Différents modèles des meilleures marques. Nous ne pouvons à cette place les énumérer tous. Prière de nous consulter à Nantes.

Pressoirs en chêne; appareil de serrage à mouvement vertical (système breveté) ou à mouvement horizontal, au choix.

A CLAIÉ CIRCULAIRE, SUR PIEDS :

Diam. vis	Claiés dim. int.	Poids	Prix
130	2.30x1.10	5.200 k.	10.250 fr.
120	2.00x1.10	4.250 k.	8.050 »
110	1.80x1.00	3.200 k.	6.375 »
100	1.58x1.00	2.100 k.	4.775 »
90	1.38x0.95	1.400 k.	3.400 »
80	1.17x0.85	1.000 k.	2.825 »
70	1.01x0.75	700 k.	2.150 »
60	0.85x0.70	440 k.	1.525 »
40	0.57x0.50	180 k.	975 »

A CHARGE CARRÉE, SUR PIEDS :

Vis	Table	Charge	Poids	Prix
130	2 ^m 90	2 ^m 40	4.800 k.	8.800 fr.
120	2 ^m 60	2 ^m 10	3.900 k.	6.775 »
110	2 ^m 30	1 ^m 90	2.850 k.	5.250 »
100	2 ^m	1 ^m 60	1.800 k.	3.825 »
90	1 ^m 75	1 ^m 35	1.200 k.	2.825 »
80	1 ^m 50	1 ^m 20	850 k.	2.350 »
70	1 ^m 30	1 ^m	600 k.	1.850 »
60	1 ^m 10	0 ^m 80	350 k.	1.325 »

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 8 Août 1932

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.793	2.700	7 80	6 80	5 60	8 50	4 68	3 75	2 80	4 47
Vaches.....	1.397	1.300	7 60	6 20	5 00	8 70	4 55	3 40	2 50	5 55
Taureaux....	421	400	6 40	5 70	5 20	7 10	3 85	3 13	2 60	4 40
Veaux.....	1.911	1.800	9 90	8 10	7 10	10 90	5 95	4 60	3 90	6 75
Moutons....	11.836	11.700	16 »	11 »	9 20	17 80	8 »	5 17	4 05	8 90
Porcs.....	2.333	2.333	11 »	10 28	7 14	11 42	7 70	7 20	5 »	8 00

Du Jeudi 11 Août 1932

Bœufs.....	1.069	1.000	7 60	6 60	5 40	8 30	4 55	3 63	2 70	5 75
Vaches.....	535	500	7 40	6 »	4 90	8 50	4 45	3 30	2 45	5 45
Taureaux....	240	220	6 20	5 50	5 »	6 90	3 72	3 07	2 50	4 27
Veaux.....	1.574	1.400	9 70	7 90	6 90	10 70	5 88	4 50	3 80	6 63
Moutons....	4.365	4.200	15 70	10 70	9 »	16 60	7 85	5 02	3 95	8 80
Porcs.....	2.199	2.199	10 72	10 06	7 86	11 44	7 50	7 »	4 80	7 80

Le repas « vin compris » sert la cause du vin

La question du repas vin compris n'est assurément pas envisagée sous son vrai jour par de nombreuses personnes, éloignées sans doute des soucis de la production et des inquiétudes de la mévente.

Des gens fort dévoués à la cause du vin condamnent le repas vin compris, faisant valoir que le vin servi dans ces conditions est de classe insuffisante.

Tous ceux qui ont milité en faveur du repas vin compris, en connaissance de cause n'ont jamais cru que l'on servirait des grands vins dans le repas à prix fixe. Ils n'ont jamais pensé qu'aux vins ordinaires et n'ont réclamé que le service du vin ordinaire local ou régional. Nous appuyons sur ce dernier point, car sa non observation va à l'encontre de la politique que l'on a voulu suivre. Ce serait un contre-sens absolu de mettre sur la table dans une région viticole un vin étranger à la contrée.

Cela s'est fait cependant, nous le reconnaissons. C'est un abus fâcheux contre lequel il faut s'élever.

On a fait grief aux producteurs de vins ordinaires d'avoir fait campagne en faveur du repas vin compris. On les a presque accusés d'avoir desservi la cause du Vin. Nous nous expliquons mal une telle conception et nous pouvons ajouter que nous avons personnellement constaté — dans un centre de viticulture largement étendu — la nécessité, urgente parfois, de soutenir énergiquement l'idée du repas vin compris.

Il est de grandes et fameuses régions viticoles françaises qui ne vendent point leurs vins. On peut citer, sans difficulté, des propriétaires nombreux qui ont dans leurs chais deux ou trois récoltes. Il est vraisemblable que si l'on ne vend pas ces vins, c'est que la consommation se désintéresse du Vin ou de ces vins. Dans l'un ou l'autre cas, il faut tenter quelque chose pour ramener au vin la faveur de la consommation.

Le repas vin compris est vraisemblablement un excellent moyen de propagande.

Le vin est cher ! Parce qu'il coûte fort cher à produire, parce qu'il est grevé de charges fiscales anormales au point d'être stupides, parce qu'il est vendu dans les établissements de consommation avec une majoration de prix trop considérable.

Une chose a été particulièrement préjudiciable à la consommation du vin, c'est l'écart de prix que l'on constatait pour la même bouteille dans des établissements de même ordre. Il y avait parfois une exagération évi-

dente. Cela mettait le consommateur en méfiance, il s'abstenait, craignant d'être victime d'une erreur d'estimation trop prononcée. Nous avons vu la même bouteille cotée de 18, 25, 32, 35 francs dans des restaurants d'ordre égal. Nous soulignons d'ordre égal, c'est-à-dire ayant des frais généraux de même envergure.

Des essais, dont nous avons parlé ici, ont démontré que dans des restaurants moyens dont les prix fixes s'échelonnaient entre 15 et 30 francs, on peut donner des vins ordinaires satisfaisants, des vins raisonnables et raisonnés.

Le repas vin compris est naturellement un repas à prix fixe, c'est un repas ordinaire, c'est-à-dire un repas qui est pris par la masse des consommateurs, donc particulièrement intéressant à utiliser comme agent de propagande.

Le vin « ordinaire » est la boisson rationnelle, naturelle de cette catégorie de consommateurs. C'est une erreur de penser que le service du vin ordinaire sans supplément empêchera le client du repas vin compris de prendre une fine bouteille en supplément.

Il aime le vin ; la consommation habituelle lui en est agréable. Mais il ne veut point s'imposer une dépense supplémentaire. Il prendra son repas « vin non compris » en l'arrosant du contenu de la carafe d'eau. Il trouve l'eau trop fade, il prendra, nous l'avons dit maintes fois, un peu de bière ! boisson remontrante, mais moins chère que le vin !

(Nous ne condamnons point la bière et de même que nous préconisons la consommation du vin local ou régional, nous admettons parfaitement dans les pays où il n'y a pas de vin, les repas cidre compris ou bière comprise.)

Ce consommateur qui aime le vin n'hésitera pas à prendre une bouteille de supplément, malgré le carafon de vin ordinaire compris dans le prix du repas, s'il veut faire honneur à un ami, à un voisin de table. On peut même dire que les consommateurs et les plus convaincus de vins fins sont d'habituels consommateurs de vins ordinaires.

On boit du vin fin par raison ; on boit du vin fin par plaisir. Ceux qui le boivent par snobisme sont des consommateurs peu intéressants, parce que consommateurs intermittents et d'occasion.

Mais on peut se trouver en présence de quelqu'un indifférent au vin. Là, le service du vin sans supplément n'empêchera pas l'achat d'une « bon-

Le Mérite Agricole

PROMOTIONS DU 14 JUILLET

Officier. — MM. Agaisse Arthur, agriculteur à l'Agaissière, en Savenay, chevalier du 17 janvier 1920 ; Langlois H., éleveur à Machecoul, chevalier du 1er février 1913 ; Guérin Denis, directeur d'école honoraire à Nantes, chevalier du 13 février 1909 ; Halgand Eugène, éleveur à Montoir-Bretagne, chevalier du 4 août 1912.

Chevalier. — MM. du Boispean Pierre, propriétaire à Fercé ; Bonnet Louis, éleveur à Rezé ; Bernard Alfred, viticulteur aux Sorinières ; Bertoye Achille, propriétaire à Port-nichet ; Caillaux Auguste, viticulteur à Saint-Brevin-les-Pins ; Cassard Emile, cultivateur à Basse-Goulaine ; Cheminant Armand, agriculteur à Nantes ; Crétaux André, prof. aux cours d'instruction culinaire à Nantes ; Mme veuve Daguin, née Bernard Azeline, maraîchère à Nantes ; Delaunoy Jean, cultivateur à Riaillé ; Delecrin Eugène, jardinier à Vertou ; Favel Alexis, cultivateur à Saint-Aubin-des-Châteaux ; Willaud Auguste, cultivateur à Rouans ; Gouyric Henri, sous-inspecteur de l'Assistance publique à Nantes ; Guéno Nazaire, cultivateur à Brancieux ; Herbert Pierre, régisseur à Abbaretz ; Gennevois Ernest, cultivateur à Saint-Nazaire ; Gicquel Joseph, agriculteur à Noyal-sur-Brutz ; Leduc Pierre, jardinier à Sèvres en Nantes ; Lermie Alexandre, cultivateur à Mouzeil ; Lucas François, vétérinaire à Nantes ; Mallet Bernard, industriel à Nantes ; Naud Louis, propriétaire à Nantes ; Olivier Auguste, viticulteur à Haute-Goulaine ; Olivier Pierre, cultivateur à Saint-Père-en-Retz ; Pinard Victor, agent commercial à Nantes ; Pirand Louis, cultivateur à Treillières ; Puech Albert, vétérinaire à Saint-Etienne-de-Montluc.

Les Ennemis de la basse-cour

Il arrive fort souvent dans les campagnes que les poulets de basse-cour soient tués sans qu'on sache à qui s'en prendre. Il est cependant facile de savoir à quel ennemi on a affaire.

Chaque espèce d'animaux et d'oiseaux a sa manière de tuer les poulets ; ils ne mangent pas tous les mêmes parties du corps. Si vos poulets sont saignés au cou, c'est une belette, un putois, qui est l'auteur des ravages. Si, au contraire, vous ne trouvez que les ailes et les pattes, c'est un chat ; quant à la pie et au corbeau, ils ne mangent que la tête.

Vous pouvez donc, selon les espèces, prendre vos précautions et tâcher de détruire qui vient dévaster votre poulailler. Pour attraper les fouines, les belettes et les putois, employez le traquenard à dents, amorcé avec un morceau de volaille rôtie, ou bien les assomoirs ou encore le lacet de laiton dont les braconniers se servent pour s'emparer du lièvre. Enfin, pour les pies et les corbeaux, oiseau très craintifs et très méfiant, vous ne les détruisez qu'avec un fusil.

Ne « bouteille puisque le consommateur envisagé n'y prend aucun plaisir. Mais seulement indifférent et non hostile, il boira le contenu de son carafon et arrivera peut-être à goûter ce vin pour lequel il n'a pour l'instant ni inclination, ni opposition.

L'action du repas vin compris se manifesterait encore heureuse dans ce cas.

P.-Joseph LACOSTE.

(La Journée Viticole).

LA CRISE DU CHEVAL DE SELLE

On commence à s'inquiéter sérieusement de la diminution constante de nos races chevalines du type selle.

Le président de la Chambre syndicale de la Société des Propriétaires de chevaux de selle reçu dernièrement en audience, accompagné de quelques-uns de ses collègues du bureau, par le ministre de l'Agriculture, a insisté sur cette diminution et sur les points suivants : 1° Le peu d'encouragement qui reçoit cet élevage en comparaison des subventions énormes mises, avec juste raison d'ailleurs, à la disposition des chevaux de courses, pur sang ou trotteurs ; 2° Sur le peu de propagande faite à l'étranger pour y faire connaître et apprécier nos races de chevaux de selle ; 3° Sur la difficulté éprouvée par nos remontes militaires pour trouver sur notre territoire le nombre de chevaux nécessaires au recrutement de l'armée.

A la suite de cette entrevue, par arrêté en date du 1 avril, le ministre de l'Agriculture a décidé d'allouer une subvention spéciale qui sera, cette année, de 180.000 francs, à la Société hippique française et d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre.

Cette somme est destinée à l'achat de six chevaux de cinq ans classés premiers au Concours de Paris, dans les épreuves de modèle et d'allure réservées aux divisions des chevaux de selle anglo-arabes, de « poids moyen » et de « poids lourd ». Chacun d'eux sera payé 30.000 francs.

Les chevaux seront confiés par la Société à l'Ecole de cavalerie de Saumur pour être dressés sur les obstacles, puis présentés dans les concours hippiques de France et les concours internationaux dans lesquels ils se rendront à vendre.

Le communiqué du ministère de l'Agriculture ajoute que ce nouveau mode de subvention permettra de faire apprécier aux étrangers le modèle et la qualité de nos races de demi-sang et contribuera ainsi à l'exportation de leurs spécimens les plus beaux et les meilleurs, dans un but de propagande en faveur de ces races.

Hélas ! on a attendu bien longtemps avant de se préoccuper sérieusement de la situation lamentable dans laquelle se trouve l'élevage du cheval de selle et la décision dont nous venons de parler porte sur une somme si minime qu'elle ne peut apporter à la crise aucun remède efficace.

Le ministre l'a si bien compris que, reconnaissant l'impossibilité pour l'Etat de faire le nécessaire, il a écrit aux présidents des cinq grandes Sociétés de courses, en leur demandant de soumettre sa lettre à leurs Comités, pour attirer leur attention sur cette diminution désastreuse de nos races de demi-sang, faisant ressortir, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que, d'ici peu, si cette diminution s'accroît, la remonte ne pourrait plus trouver sur notre territoire les chevaux nécessaires au service de l'armée.

Nos grandes sociétés feront certainement tout ce qui sera en leur pouvoir et ici on peut toucher du doigt les services que les courses et le pari mutuel, son corollaire, que d'aucuns voient aux gémonies, sont capables de rendre à l'élevage du demi-sang. Leur disparition serait la mort radicale et sans phrases de l'industrie chevaline en France.

Mais il y aurait d'autres mesures à envisager et que seul peut prendre l'initiative privée et nous pourrions tirer profit d'un article cité par le

« Sport universel illustré » et paru dans une nouvelle revue l'« Agriculture polonoise » sur l'élevage dans ce pays où la population chevaline est extrêmement dense et sur les efforts qui y sont faits pour stimuler l'exportation. Les remarques faites à ce sujet sont d'un intérêt général touchant des problèmes qui se présentent dans tous les pays susceptibles d'exporter des chevaux et méritent en conséquence d'être reproduites : « Il est évident que la Pologne ne pourra profiter des possibilités d'exportation de chevaux polonais, d'avantageuses aussi bien pour elle que pour le pays preneur, que lorsqu'elle renoncera aux méthodes actuelles de la vente qui devra être réorganisée. Par rapport aux autres pays, la Pologne a fait de grands progrès dans ce domaine. Il y a tendance à rompre avec l'exportation passive pour passer à l'exportation active en créant de grandes maisons d'exportation ou encore en provoquant une entente entre elles, tendance qui se cristallise et s'affirme de plus en plus. Indépendamment de cela, il faut noter les efforts pour organiser une grande firme représentant les éleveurs de chevaux pour élaborer en commun un programme d'assainissement du marché international des chevaux, qui, avec les autres branches de l'économie nationale, subit actuellement une forte crise. »

Avec l'« Association des éleveurs de chevaux hongrois », la Hongrie possède depuis de nombreuses années une organisation de ce genre, qui, après quelques avatars inévitables dans la constitution d'un organisme inédit aussi délicat, fonctionne maintenant de façon tout à fait satisfaisante. Sans y mêler sa responsabilité officielle, la direction des Haras hongrois contrôle la gestion des affaires de l'association par le fait que des fonctionnaires de son cadre font non seulement partie du Conseil d'administration mais aussi du comité directeur permanent de la Société.

Cette même association ne se contente pas de faire une propagande très intense pour trouver aux chevaux hongrois (reproducteurs, remontes et chevaux de boucherie) de nouveaux débouchés à l'étranger, mais elle a également institué un « Hungarian Polo Club » pour mettre les aptitudes particulières du cheval hongrois pour le polo en pleine évidence sur le marché international. Cet établissement, dirigé avec une rare compétence, a si bien vu récompenser ses efforts et ses frais, qu'il est arrivé à placer de ses élèves à bon prix non seulement dans toute l'Europe, y compris l'Angleterre, mais aussi aux Etats-Unis et dans les Indes anglaises.

Ces succès témoignent des résultats qui peuvent être obtenus par un effort mutuel bien dirigé ne craignant pas les frais initiaux nécessaires pour mettre l'affaire bien en train et lui donner la porte ouverte.

L'Allemagne ne reste pas inactive ; elle a su admirablement organiser sa propagande ; quoique son cheval ne puisse être comparé, au point de vue de la qualité, au cheval français, elle exporte plus de chevaux de selle et de trait rapide que la France, fournissant la preuve que la publicité est aussi essentielle pour la prospérité de l'industrie chevaline, et surtout ses débouchés à l'étranger, que pour celle de toute autre industrie. La « Société hippique allemande » avait d'abord essayé de concentrer chez soi toutes les initiatives tendant à stimuler l'exportation du cheval allemand. Obligée par la jalousie de différents

syndicats d'élevage de renoncer à ce plan, elle a orienté ses efforts dans une autre voie en organisant, à l'occasion de tous les grands concours visités par les étrangers, des ventes régulières et très bien organisées du genre de celles qui ont lieu depuis longtemps en Irlande à l'occasion de la « Horse Show » de Dublin et aussi dans les concours régionaux anglais.

La plus importante de ces démonstrations hippiques d'ordre surtout commercial a lieu à Aix-la-Chapelle au moment du concours d'été, où quatre journées sont prévues pour la présentation des chevaux offerts pour la vente ; ceux-ci sont présentés à la main, sous la selle et sur les obstacles. La publicité commence plusieurs mois à l'avance ; des prospectus simples, mais très bien faits, rédigés en allemand, français, anglais et espagnol, sont envoyés dans le monde entier. Les résultats obtenus correspondent aux efforts faits et l'on peut rencontrer à l'occasion de ces ventes des acheteurs de tous les pays européens et de quelques-uns d'outre-mer.

La « Société hippique allemande » possède un bulletin officiel fort bien fait, le « St Georg », qui compte de très nombreux abonnés.

La tâche des organisations qui, en Allemagne, s'occupent de l'exportation des chevaux à l'étranger, est grandement facilitée par l'existence de très nombreuses écoles de dressage et surtout — ce qui n'existe pas du tout chez nous — par quantité de Sociétés hippiques rurales où il est possible de trouver, dès qu'il est besoin, des chevaux déjà débourrés. Avec une organisation semblable il est possible, en prévenant seulement quelques jours à l'avance les chefs de groupement, d'assembler en quelques points centraux des centaines de chevaux de chaque catégorie et correspondant aux desiderata des acheteurs.

Pour que nous puissions lutter à armes égales avec les autres pays d'élevage, il est absolument nécessaire que des organisations similaires à celles dont nous venons de parler soient créées en France sur des bases sérieuses et placées sous la direction de personnes d'une compétence indiscutable.

André SANCY.

(La Production Française.)

BACHES

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres, 1^m50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisses sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

NOUVEAUX PRIX, EN BAISSÉ

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 11 10

Lin et Jute : vert gras..... 11 60

Lin : vert gras..... 13 15

Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou..... 13 70

— N° 2 vert gras ou cachou..... 15 70

— N° 3 vert gras..... 18 »

— N° 4 vert gras..... 19 35

Coton : A vert enduit..... 13 20

— B vert gras ou cachou..... 14 80

— C vert gras..... 16 90

— D vert gras..... 18 30

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les bâches seront adressées sans marque.

Ce journal ne vous coûtera rien...

si vous effectuez vos achats chez les nombreux commerçants, qui accordent une remise à nos adhérents. UNE SEULE EMPLETTE (chaussures, vêtements, chapeaux, lingerie, bijouterie, maroquinerie, quincaillerie, etc... etc...) PEUT VOUS REMBOURSER VOS 10 FR. DE COTISATION SYNDICALE...

BIEN MIEUX, sur toutes vos dépenses de ménage, ou d'exploitation, vous pouvez réaliser annuellement d'APPRECIABLES ECONOMIES et ce n'est là qu'un avantage accessoire du Syndicat.

— Vendre tout son blé à la récolte c'est risquer d'avilir les cours.

— Pratiquer la vente échelonnée, au cours moyen, c'est s'assurer contre la spéculation.

HERNIE
CHUTES DE LA MATRICE
CL.16 MÉDECINE CHIRURGIE
DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA METHODE
LEROY

Combien nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant (toutes de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. Alléau Joseph, Le Bois-Riant, Mé-sanger.

M. Bizet Julien, Les Domaines, Notre-Dame-des-Landes.

M. Gustave Gantier, La Cornillais ae Saint-Marie-sur-Mer.

M. François Rétif, à la Ridelet, commune d'Erbray.

M. Pentecôte, à la Vieillerie, en Saint-Joseph.

M. Henri Pipaud, au Pont-Béranger, en Saint-Hilaire-de-Chaléons.

Mme Bossis, au Pommier, par Legé.

M. A. Timonnier, à Nort-sur-Erdre.

M. Pinereau, à Saint-Jean du Pellerin.

M. Cressonard, à Châteaubriant.

M. L. Chamard, au Pallet.

Mme Gastineau, à la Chapelle-Glain.

M. J.-B. Pellerin, à Sainte-Pazanne.

Mme Chouin, à Fresnay.

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne, soucieuse de sa santé et de ses intérêts, comprendra quelle doit s'adresser à un Spécialiste de sa Région.

Seul M. LEROY ayant son cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Mme LEROY reçoit les dames.

Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois à :

NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., en son cabinet, 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).

Legé, mardi 16, Hôtel du Cheval-Blanc.

Gestonnet, mercredi 17, Hôt. Penaud.

Pornic, jeudi 18, Hôt. Continental.

Clisson, vendredi 19, Hôt. de la Gare.

Vallet, samedi 20, Hôt. Guindon.

Machecoul, dimanche 21, Hôt. de la Bicyclette.

Plessé, jeudi 25, Hôt. Bertaud.

Saint-Nazaire, vendredi 26, Hôt. de France (près la gare).

LEROY, Spécialiste herniaire

6, Rue du Petit-Bacchus

(près la Place du Bouffay) - NANTES

Madame LEROY reçoit les Dames

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFERIEURE 11

Le Mystère de Malbackt

PAR
MAX DU VEUZIT

— Et vous acceptiez cela placidement ! s'écria-t-elle.

— Que voulez-vous ?... C'est à moi de passer au crible les ordres et les actions du baron afin de déjouer ses plans, si cela est possible.

— Vous croyez-vous donc assez forte pour lutter de ruse avec ce bonhomme aux yeux pervers, ma pauvre enfant ? fit-elle avec émoi, en hochant sa tête grise.

— Pourquoi pas ? répliquai-je avec fougue. Il vaut mieux tuer le loup que de se laisser croquer par lui. C'est de bonne guerre, cela !... Depuis quelques jours, mon tuteur a réussi à endormir ma méfiance des premiers temps ; son affabilité, sa jovialité même m'ont subjugué, mais voilà que tout d'un coup je sens cet échafaudage de confiance s'écrouler comme un château de cartes sous un souffle de vent.

« Sir Everard s'est trompé en croyant que je serais entre ses mains une cire facilement malléable. Il est fort probable qu'il aurait à compter avec moi au moment qu'il y pensera le moins. »

Une sombre énergie me seconait tout entière en prononçant ces mots qui répon-daient bien à mon état d'âme actuel.

Je me sentais capable de faire comme je le disais.

J'étais d'un caractère tenace et opiniâtre. L'éducation que j'avais reçue à Saint-Brieuc m'avait habituée à penser et à agir par moi-même et, si j'ajoute que j'avais hérité de mon père d'un grand fond de bravoure qui me faisait rechercher les dangers pour le seul plaisir de les braver, on conçoit aisément combien, toute faible jeune fille que je puisse paraître à cette époque, je pouvais être, de fait, redoutable aux projets de sir Everard.

Après quelques minutes de silence, ma nourrice reprit tristement :

— Nous ferions mieux de quitter Mal-backt et de nous en retourner chez nous...

Qu'est-ce que vous voulez que deux pauvres femmes comme nous, sans amis dans ce pays, puissent faire contre un être aussi redoutable que l'est sir Everard ?

— Mais rien ne nous prouve que nous

soyons un jour obligés de lutter contre lui. Ensuite, quel motif veux-tu invoquer pour retourner en France ? Il te laissera partir, toi ; mais moi... Après tout, tu es libre et si tu as peur...

— Par exemple !... Interrompit-elle, rongissante de colère. Il ferait beau voir que je vous quittasse sous l'orage pour aller me mettre à l'abri. Depuis dix-huit ans que je vous soigne, je crois que ma tendresse et mon dévouement ne vous ont jamais fait défaut...

« Vous êtes méchante, Marguerite, de me supposer de vous abandonner dans ce pays sauvage !... »

« D'ailleurs, je m'en moque, moi, de votre tuteur !... Si je crains quelque chose, c'est pour vous ; parce que, quand je vois ses prunelles de feu vous examiner, il me semble voir le démon en personne... Avec toutes les histoires auxquelles vous avez été mêlée aujourd'hui, me voilà encorpé moins tranquille ! »

— Bah ! dis-je en l'embrassant affectueusement. Ne te fais pas de mal et ne va point te mettre martel en tête à mon sujet. Je t'assure que je ne suis pas mécontente de ce qui m'est arrivé. Depuis quelques semaines, nous vivions dans une désespérante monotonie et les heures me semblaient d'un long ! Cette journée va être tout un événement pour moi. Je vais y penser encore longtemps et la curiosité aidant, voilà qui va donner un peu d'intérêt à mon séjour à Malbackt.

PRIX-COURANT

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sans variation

Alimentation du Bétail

Brisures de Riz.....	au cours
Farine de Manioc (sac 80 k.)	100 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos	100 »
Issues de riz.....	75 »
Remoulage de fèves.....	78 »
Mais pour volailles (manque momentané)	
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay	
« LE TITAN ».....	105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins	
Les 100 gés, sur wagon Chantenay	
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.	
Tourteaux Arachide « Armor » 100 »	
— Coprah en pain logé (cours)	
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE	
Provende « Sucraff » N° 1...	75 »
— « Sucraff » N° 2...	72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %	
avoine, 35 % mélasse.....	102 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine, tourteaux)	103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs.....	107 »
Optima pour porcelets et truies.....	157 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.	

ALIMENTATION DES BEUFS

VACHES ET VEAUX	
Optima Lait.....	105 »
Optima pour engraissement des beufs.....	107 »
Optima farine lactée pour vaches, par sacs de 5 kilos.	14 »

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé.....	115 »
Grande Pondeuse.....	130 »
Farine de viande.....	180 »
Farine d'os alimentaire.....	87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.	

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.	
---	--

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses.....	135 »
Provende « LAPOX » pour lapins.....	120 »
Farine de Poisson supérieure.....	225 »
— Viande extra.....	225 »
Coquilles huîtres.....	60 »
Sur wagon départ Nantes.	

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse.....	86 »
Son mélassé Say, 50 %.....	103 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.	

Biscuits pour Chiens

Dog Cake N° 1 (biscuits farine de blé).....	150 »
Dog Cake N° 2 (biscuits farine de blé avec viande).....	155 »
Dog Cake N° 3 (biscuits farine de blé avec huile de foie de morue).....	160 »
Dog Cake N° 4 (biscuits mélange spécial pour lévriers de course).....	225 »
Little Cake (biscuits pour petits chiens, boîte de 50 gallettes).....	8 »

Biscuits pour Poussins

Chapelle de biscuits N° 1.....	160 »
Granules de biscuits N° 2 avec farine de viande.....	165 »
Ces prix s'entendent aux 50 kilos, franco de port et d'emballage pour	

une quantité minimum de 50 kilos. Au-dessous de ce poids l'expédition est faite franco d'emballage, port dû, par G. V. ou colis postaux.

Chaux

Chaux blanche pour ameublement	105 »
Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.	

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux, moyennant une majoration de 15 fr. par tonne.

Huiles Comestibles

Establissemens H. de la Tuillaye	
HUILE D'OLIVE	
Par estagnon de 5 litres.....	59 »
(logés franco gare).	
Par estagnon de 10 litres.....	113 »
(logés franco gare).	

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 35 fr.	
10 litres, La Délicate, logés franco gare, 66 fr.	
5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 29 fr.	
10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 57 fr.	
28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 4 fr. 60 le litre.	

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.	
Par tambour de 50 kil., franco.....	4 10 le kilo
Par fût de 100 kil. franco.....	3 60 le kilo
Graisse rose pure; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.	

Produits Viticoles

Sulfate cuivre français ou belge (rare).....	157 »
Bouillie Azur.....	190 »
Bouillie Barousse, par caisse de 12 paquets de 2 kilos, 230 fr. les 100 kilos, départ Nantes.	
Bouillie Maclesfield, caisse de 25 paquets de 2 kilos, bouillie 60 %, 210 fr.; Bouillie 50 %, 195 fr., les 100 kilos, départ Nantes.	
Pour livraison par sacs de 50 kilos, diminution de 25 fr. par 100 kilos. Sulfostéatite, les 100 kil. 140 »	
Soufre (balle de 100 kil.).....	125 »
Arséniate de plomb, 40 fr. le bidon de 4 kilos.	
« Collosoufre », 16 fr. le flacon de 500 grammes, ou 30 fr. le flacon de 1 kilo.	
Quantité importante, nous consulter.	

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur.....	280 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.	
Savon Croix d'Or.....	290 »
Les 100 k. départ Nantes.	

Syndiqués !

VOUS POUVEZ REALISER D'APPRECIABLES ECONOMIES EN EFFECTUANT VOS ACHATS CHEZ LES NOMBREUX COMMERCANTS QUI ACCORDENT DES REMISES A NOS ADHERENTS.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

88. — Tonnes, barriques, futailles en tous genres, M. Henri Charon, 36, quai Malakoff, Nantes.

148. — Vente en confiance de bovins Normands inscrits, sélectionnés, avec ascendance authentique et origine laitière. Disponibilité : Quelques vaches pleines, fortes laitières; deux jeunes taureaux; quelques génisses, 12, 15 et 18 mois. Létrégilly, éleveur, Sabigny (Manche)

153. — Pour faire soi-même un excellent vinaigre avec la méthode naturelle, un seul appareil est vraiment pratique, c'est « Le Vinaigrier Familial ». Médaille d'Or, Paris. Brevet S.G.D.G. Prix : 85 fr. rendu. A. Piffeteau, tonnelier, à Saint-Lumine-de-Clisson

150. — Superbe tonneau à vendre, contenant 4 places.

158. — A vendre, une écrémeuse genre « Diabolo ». S'adresser à M. Vézin Alphonse, Le Tertre, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.)

159. — A louer pour le 29 septembre 1933, la ferme de la « Solitude », commune de Bois-de-Céné, contenant 40 hectares de prés et marais. S'adresser à M. Dérion, notaire à Palluau, et pour visiter à Mme Condriaux, l'île Chauvet, Bois-de-Céné (Vendée).

160. — A louer, petite ferme de 4 hectares 1/2, terres et potager, sans aucun prix de ferme, mais seulement fourniture de légumes et main-d'œuvre pour petit jardinage, et 2 à 4 hectares de vignes à moitié fruits. S'adresser à M. de Boishérou, la Courbiollière, Saint-Lumine-de-Clisson (L.-I.)

163. — Famille nombreuse, demandée pour tenir métairie à moitié fruits. Dans le Morbihan, cheptel mort et vif fourni. S'adresser à M. Texier, notaire à Vannes (Morbihan).

164. — A louer un potager, verger, avec maison dans propriété particulière. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

165. — A vendre, un bon cheval de trait, 8 ans.

166. — A vendre : 1° Une forte poutre pressoir long fût, longueur 5 m. 50, équilibrage 0 m. 50; 2° Une forte vis pressoir long fût, diamètre 100 m/m, avec tous accessoires; 3° Une machine pressoir pouvant recevoir une vis centrale, état neuf, 2 m. x 2 m. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

65. — Ménage demande place, le mari chef de culture, garde ou régisseur propriété; femme, basse-cour ou autre. S'adresser au Syndicat.

72. — On demande, homme seul, chauffeur-valet de chambre pour 1^{er} octobre. Bonnes références exigées. S'adresser à Mlle de Charette, Le Pont Hus, Nort-sur-Erdre.

73. — Ménage, chauffeur-valet de chambre, femme bonne à tout faire, demande place. Libre 1^{er} octobre. Recommandé par maître. S'adresser à M. Calvert, Le Pont Hus, Nort-sur-Erdre.

74. — Ménage 45 et 51 ans, fille 8 ans, demande place, pour jardinage et soins aux animaux, femme travaux culture, basse-cour, ou service maison. S'adresser à M. Buet Jean-Baptiste, à Saint-Philbert-de-Bouaine (Vendée).

75. — Jeune homme demande place pour conduite tracteur ou battisse, connaissant mécanique et réparations. Libre de suite.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour : Nantes, le 11 août.

Blé nouveau, moyennement sans ail, base 75 kilos re versibles, suivant époques de récolte..... 75

Avoines grises ou noires (nouvelle récolte)..... 69

Sarrasin Bretonne (nouvelle récolte)..... 78

Orges indigènes (nouvelle récolte)..... 66

Orges Marais (nouvelle récolte)..... 57

Orges du Danube (nouvelle récolte)..... 66

Son homme fabrication..... 45

Son Moulins de la Loire..... 46

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes..... 220 à 225

Paille de blé pressée..... 240 à 245

Paille d'orge en bottes..... 200 à 205

Paille d'avoine en bottes..... 210 à 215

Paille d'avoine pressée..... 220 à 225

Foin, les 500 kilos..... 160 à 200

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 5 août

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 148. — 1^{re} qualité 4,25 à 4,35; 2^e qual., 3,25 à 4,25; 3^e qual., 2,25 à 3,25.

BOEUF : 0. — Devant : 1^{re} qualité, 2,75 à 3 fr.; 2^e qual., 1,75 à 2,75; 3^e qual., 0,75 à 1,75. Derrière : 1^{re} qualité, 5,50 à 6,50; 2^e qual., 4,50 à 5,50; 3^e qual., 3,50 à 4,50.

MOUTONS : 222. — 1^{re} qualité, 7 à 8 fr.; 2^e qual., 6 à 7 fr.; 3^e qual., 4 à 6 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOEUF. — Plus bas, 0,75; plus haut, 6,50; prix moyen, 3,62.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 2,25; plus haut, 3,25; prix moyen, 3,75.

MOUTONS. — Plus bas, 4 fr.; plus haut, 8 fr.; prix moyen, 6 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 10 août

Abricots, le kilo, 5 fr. — Aubergines, les 12, 10 fr. — Artichauts, les 12, 12 fr.

Betteraves, les 12, 8 fr. — Carottes, le paquet, 1,25. — Céleri rave, le paquet, 5 fr. — Céleri blanc, le paquet, 2,50.

Choux pommes, les 16, 8 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Concombres, les 12, 18 fr. — Cresson, les 12, 5 fr.

Chicorées, les 12, 3 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1,50.

Haricots verts, le kilo, 1,50. — Laitues, le cent, 30 fr. — Mâche, le kilo, 3 fr.

Melons, la pièce, 3 à 5 fr. — Navets, le paquet, 0,50. — Noix, le kilo, 5 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 0,75.

Poireaux, le paquet, 3 fr. — Petits pois, le kilo, 3 fr. — Prunes, le kilo, 2,50. — Pêches, le kilo, 4 fr. — Romane, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Raisin, le kilo, 6 fr. — Salsifis, le paquet, 2,50. — Scorsonères, le paquet, 2,50. — Tomates, le kilo, 1,75.

Pommes de terre, le kilo, 0,50.

Cours des Vins

Muscadet 1^{er} choix..... 750 à 800

Muscadet 2^e choix..... 700 à 750

Gros-plant 1^{er} choix..... 280 à 320

Gros-plant 2^e choix..... 180 à 200

Noah (suivant degré)..... 150 à 175

Comment faut-il emballer le beurre ?

Le beurre est une marchandise très délicate; le producteur qui veut en tirer un bon prix, doit prendre toutes les précautions pour qu'il arrive à destination avec le maximum de qualité. Tout d'abord, il faut que le beurre, lors de sa fabrication, soit lavé à fond, et avec une eau très pure; c'est une erreur de croire qu'un lavage prolongé puisse enlever au beurre son bouquet ou puisse en diminuer le rendement. C'est, très souvent, du lavage, et surtout de la qualité de l'eau de lavage que dépend la durée de conservation du beurre. Un beurre lavé avec une eau de qualité inférieure rancit vite et prend rapidement un goût désagréable.

L'eau la plus dangereuse pour le lavage du beurre est celle qui contient le plus de matières organiques; c'est le cas des eaux de puits mal protégés contre les infiltrations, et trop voisins des maisons, des écuries ou des fumiers.

L'eau la meilleure est celle des sources non calcaires, propres et bien protégées contre les souillures.

L'emballage du beurre pour l'expédition a aussi son importance. Voici comment l'Association des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou comprend l'emballage des beurres qu'elle expédie chaque jour, en motes à Paris :

1° La motte de beurre, lavée, malaxée et façonnée, est enveloppée dans un calicot propre et sec, coupé en 70 cm x 70 cm, de duilage 10x12, et assujéti aussi étroitement que possible à la motte;

2° Ce calicot est recouvert d'un papier sulfurisé sec, de qualité supérieure, coupé en 70 cm x 70 cm, et formant cornet autour de la motte;

3° Par dessus, on met une feuille de papier paille de 70 cm x 70 cm, formant un deuxième cornet;

4° On enveloppe le tout dans un paillon de bonne épaisseur, et fait de paille propre, sèche, et sans odeur, qu'on lie à la partie supérieure;

5° Enfin, le beurre ainsi enveloppé est placé dans un panier d'osier ou de lamelles de bois qui le protège contre les chocs et lui conserve sa forme.

De cette façon, le beurre peut supporter, sans aucune altération de qualité, d'assez longs voyages.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

La Compagnie des Chemins de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le public que le service automobile côtier assuré entre Saint-Nazaire et Le Croisic et vice versa par M. Moutet, est le seul service organisé parallèlement au chemin de fer sur ce parcours, en accord avec la Compagnie.

Départ du Croisic à 6 h. 45, 10 h. 45, 14 h. 45, 17 h. 20.

Arrivée à Saint-Nazaire à 7 h. 42, 12 h. 15, 16 h. 15, 18 h. 50.

Départ de Saint-Nazaire à 9 h. 13, 16 h. 40, 19 h. 20.

Arrivée au Croisic à 10 h. 30, 14 h. 30, 18 h. 10, 20 h. 50.

TRAIN DE PLAISIR DE PARIS AU CROISIC

BILLETS SPECIAUX

Réduction de 60 % au départ de Paris, Orléans et Blois

Départ de Paris-Austerlitz, 20 août 1932, à 22 h. 02.

Retour dans la nuit du 21 au 22 août.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares et aux agences de voyages.

UN JOUR A LA MER dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

Trains spéciaux

Billets d'aller et retour à prix très réduits

Voulez-vous passer à peu de frais une journée à La Baule, la « Reine des

Plages », ou dans une autre plage plus familiale de la presqu'île guérandaïse ?

La Compagnie d'Orléans, désireuse de faciliter votre déplacement, met en marche au départ de Tours, le dimanche 21 août prochain, un train spécial accessible aux voyageurs de 2^e et 3^e classes munis de billets spéciaux comportant une réduction de 60 % sur le prix des billets simples à place entière.

Ces billets, valables un jour, sont délivrés par les principales gares de la ligne de Tours inclus à Nantes exclu, à destination du Croisic; ils donnent la faculté de quitter le train spécial et de le reprendre à l'une quelconque des gares desservant les stations balnéaires de Saint-Nazaire inclus au Croisic.

Pour tous renseignements, consulter les principales gares de la ligne de Tours à Nantes (exclu).

MARCHES REGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Beuf. — 1^{re} catégorie, 7 à 15 fr.; 2^e cat., 2 à 3 fr.; 3^e cat., 1 à 2 fr.

Veau. — 1^{re} catégorie, 5,50 à 9 fr.; 2^e cat., 3 à 6 fr.; 3^e cat., 3 à 4,50.

Mouton. — 1^{re} catégorie, 9 fr.; 2^e cat., 7 à 8 fr.; 3^e cat., 3,50.

Porc. — 6,50 à 8,50.

Beurre. — 6 à 8,50.

Œufs. — La douzaine, 5,50 à 6 fr.

Lapins. — 6,50.

Poulets. — 2,50 à 9 fr.

Poulets, la paire, 25 à 30 fr.; canard, 10 à 13 fr.; lapins, 12 à 20 fr.; beurre, la livre, 7 à 7,50; œufs, la douzaine, 4,50 à 5 fr.; pigeons, la paire, 10 à 12 fr.; veau, le kilo, 3,75 à 4 fr.; porc, 7 à 7,50; porcelets, de 190 à 230 fr.

CHATEAUBRIANT

Blé, 110 fr.; sarrasin, 120 fr.; avoine, 80 fr.; orge, 80 fr.; son, 60 à 70 fr.

Paille, 225 fr. les 1.000 kilos; foin, 220 à 225 fr.

Cidre, 130 à 140 fr. la barrique, droits de régie en sus; pommes à cidre, 350 fr. les 1.000 kilos.

Beurre, en gros 8,50 le kilo, en détail 13 à 14 fr. le kilo; œufs, 4 à 5 fr. la douzaine.

Vieilles poules, 30-35 fr.; gros poulets, 34-38 fr.; petits, 25-30 fr.; canards, 35-38 fr.; pigeons, 10-12 fr. la couple; lapins, 12-15 fr.; petits porcs pour élever, 5-6 fr. la pièce.

Beufs et vaches, 3,50 le kilo; vaches, 2,50 le kilo; veaux, 4 fr. le kilo; porcs gras, 7 fr. le kilo; porcs maigres, 2,50 à 3,25 fr. la pièce; porcs de lait, 150 à 170 fr. la pièce; taureaux, 3 fr. le kilo; moutons, 5,50 le kilo.

NOZAY

Farine de froment, 254-256 fr.; farine de sarrasin, 200-202 fr.; blé, 120 à 122 fr.; seigle, 90 fr.; sarrasin, 110 fr.; avoine, 100 fr.; orge, 90 fr.; son, 75 fr.

Paille, 120 à 130 fr.; foin, 125 fr.

Beurre en gros, 12 à 14 fr. le kilo; au détail, 14 à 15 fr.; œufs, 5 à 5,50 la douzaine.

Vieilles poules, 18 à 22 fr.; jeunes poulets d'excellente qualité, 20 à 25 fr. la couple; lapins, 10 à 15 fr.; canards, 10 à 12 fr. pièce; pigeons, 8 à 11 fr. la couple.

Beufs, 3 à 3,25 le kilo